

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (21) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, DEHOORNE Michaël, CHAUMARD Laurent, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (6) :

Gérard PASTOR a donné pouvoir à Frédéric GONDA
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Sylvia BUREL
Carole GARDET a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL
Chantal CHARVIN a donné pouvoir à Elisabeth EMONET
Kamila MORISET a donné pouvoir à Françoise JOSSERAND

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 23.01.2024
Et publication le : 24.01.2024
Le Maire,

ABSENTS EXCUSES (2) : Flavien LEGER, Vincent GASCA

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/01/2024
Date d'affichage : 15/01/2024

Elisabeth EMONET a été élue secrétaire de séance.

SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) – Rapport d'activité 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5711-1 et L 5211-39,

Vu le rapport annuel d'activité 2022 établi par le Syane,

Considérant qu'il doit être présenté au conseil municipal,

Considérant que le rapport annuel 2022 procède à la présentation :

- du SYANE et de son fonctionnement,
- des actions garantissant les services publics locaux de l'électricité et du gaz de qualité,
- des actions en faveur de la transition numérique et énergétique,
- des actions en faveur de la mobilité électrique.

Pour rappel, en 2022, la commune a pris les délibérations suivantes concernant le SYANE :

- Délibération du 17.01.2022 : Subventions – Réhabilitation et extension du gymnase de l'Entente Intercommunale – Demande de financement auprès du Syane.
- Délibération du 25/04/2022 : Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication – Approbation du plan de financement – Travaux de gros entretien reconstruction – Programme 2022.
- Délibération du 30.05.2022 : Convention d'occupation du domaine public – Installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2022 du SYANE.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 22 janvier 2024

Le secrétaire de séance,
Elisabeth EMONET

Le Maire,
Michel BEAL

La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.